

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Fiche enfant

PLÉLAN-LE-GRAND

2019- 2020

ECOLE NOTRE-DAME / ÉLÉMENTAIRE & MATERNELLE

(Une fiche par enfant, à dupliquer si besoin)

A remettre avant le 5 juillet 2019

Nom & prénom de l'enfant : Né (e) le :
Ecole : Classe :

/ RESTAURANT SCOLAIRE

Inscription annuelle

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

OU Inscription occasionnelle

Régime alimentaire spécifique (précisez) :

/ TRAITEMENT MÉDICAL PARTICULIER OU ALLÉRGIE

Votre enfant a-t-il un traitement médical particulier ? OUI NON

Si oui, précisez le type de traitement: et joindre au dossier un certificat médical. Par ailleurs, si votre enfant présente une allergie alimentaire nécessitant un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) vous devez obligatoirement chaque année contacter la responsable périscolaire : responsable-periscolaire@plelan-le-grand.fr

/ GARDE ALTERNÉE

Votre enfant EST-IL EN GARDE ALTERNÉE ? OUI NON

Nom de l'autre parent responsable légal.....

Présence de l'enfant chez vous : semaines paires semaines impaires autre

Pour les parents qui souhaitent une facture en fonction de semaines planifiées, veuillez contacter le service périscolaire.

/ LE MERCREDI À LA CANOPÉE

Mon enfant participera aux TAM entre 9h et 12h : OUI NON

Mon enfant sera accueilli en garderie entre 7h25 et 9h : OUI NON

L'inscription aux TAM sur cette fiche enclenchera automatiquement le forfait TAM mensuel quelque soit le nombre de demi- journées de présence.

/ AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE

Je, soussigné,responsable légal de (s) l'enfant (s)
.....autorise le personnel de l'accueil périscolaire à prendre toute disposition d'urgence pour mon (mes) enfants (s), tout en m'informant sans délai. N° d'urgence des parents :.....

/ COMMUNICATION

Afin d'optimiser notre communication avec les familles, merci de nous fournir votre adresse mail de façon lisible :

.....

/ RÉGLEMENT INTÉRIEUR

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du service périscolaire et je l'approuve.

Date :

Signature :

Joindre une attestation d'assurance pour l'année scolaire 2019/ 2020 au nom de l'enfant, ainsi que le quotient CAF.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Plélan- Le- Grand, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour le traitement des affaires scolaires, il s'agit d'une obligation légale dont le caractère est obligatoire. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Plélan- le-Grand.

